

Zeitschrift: Der Schweizer Familienforscher = Le généalogiste suisse
Herausgeber: Schweizerische Gesellschaft für Familienforschung
Band: 8 (1941)
Heft: 4-6

Artikel: Les Fornet - cent ans de notariat genevois
Autor: Dumont, Eugène-Louis
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-697993>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Darin waren vorgesehen, dass der Bewerber reformiert sei, ehelicher Geburt, sich über einen genügenden Erwerb ausweisen könne und seinem früheren Bürgerrecht durch eigenhändige Unterschrift entsagen müsse. Die Petenten wurden in drei Klassen eingeteilt, je nach ihrer Beteiligung an den Kämpfen der letzten Jahre. Der 3. Klasse zugeteilt wurden solche Bewerber, die schwer verwundet worden waren, oder Witwen und Waisen von Gefallenen. Ihre Aufnahme in das Basler Bürgerrecht erfolgte unentgeltlich, während die Bewerber der 1. und der 2. Klasse Fr. 300.— bzw. Fr. 200.— zu bezahlen hatten. Von den 432 Angemeldeten wurden im Verlauf der Jahre 1834 und 1835 327 als neue Bürger aufgenommen, wodurch die bürgerliche Bevölkerung eine Zunahme von 995 Seelen erfuhr. Unentgeltlich, also in der 3. Klasse wurden nur 40 Bewerber aufgenommen. Auch für diejenigen Bürger basellandschaftlicher Gemeinden, die schon vor dem 26. August 1833 in Basel niedergelassen waren, wurden Erleichterungen gewährt, auch wenn sie an den Kämpfen nicht teilgenommen hatten. Sofern sie reformierter Religion waren, konnten sie sich innerhalb der nächsten 3 Monate um das Bürgerrecht bewerben, für das sie im Falle der Aufnahme nur die im Gesetz von 1816 vorgesehene Gebühr der Kantonsbürger zu zahlen hatten.

(*Fortsetzung folgt.*)

Les Fornet - Cent ans de notariat genevois

Par Eugène-Louis Dumont, Onex

Autrefois, une profession se continuait de père en fils. Aujourd’hui, les temps ont bouleversé les habitudes et coutumes; pourtant de cette continuité une profession subsiste encore, suivie par les membres d’une même famille, c’est celle de notaire. Le notaire, ce guide des familles, conseiller des ventes, achats, contrats qui, pour nous généalogistes, aident à reconstituer la vie d’autrefois et à situer notre personnage dans son cadre.

Aussi je tire de mes archives la généalogie de la famille Fornet qui, pendant un siècle moins une année, se consacra au notariat.

Je pense que la famille Fornet est originaire de Savoie. Le premier de la présente généalogie est *André Fornet*, qui eut pour fils *François*, † le 22 novembre 1670, âgé d'environ 80 ans, à la rue des Corps-Saints. Il avait épousé, le 12 septembre 1624, à St-Gervais, Estienne fille de feu François Pictet de Thonon. Reçu habitant de la ville de Genève la même année que son mariage. Il est qualifié dans tous les actes notariés de jardinier. En 1627, le 24 juin, date du baptême de sa fille *Georga*, il habite Loex; en 1629, il est toujours à Loex, comme l'indique un second baptême (paroisse de Cartigny-Onex). On le trouve en 1633 à Confignon (même source) et en 1636 il habite Châtelaine et fait baptiser sa fille *Françoise* à St-Gervais (Genève). *François* eut encore un fils *Mathieu*, † le 7 février 1702, âgé de 77 ans, en la rue Malbuisson. Marchand fromager, il s'enrichit dans son négoce; les fromages ont toujours laissé des bénéfices. Epoux de *Pernette*, fille de feu Hubert Cochet, d'Allemagne, au baillage de Gex, avec qui il fait un testament mutuel dans leur maison (Balthasar Guenand, not., 1673), en présence de Louis Trembley le jeune, citoyen, etc. *Pernette Cochet* mourut après avoir donné deux enfants à son époux, *Jean*, 1654—1727, et *Pernette*, 1658—1669. *Matthieu* convole en secondes noces en reprenant une gessienne, Louise, fille de feu Nicolas Crochat, de Gex, qui lui donne une fille, *Elisabeth*, 1677—1741, femme de *François Bon de Freigière*, Pays de Gex. N'ayant eu qu'un fils, *Matthieu* lui laisse tous ses biens, qui consistent en un patrimoine des mieux pourvus. *Jean*, né le 2 novembre 1654, † le 18 avril 1727, âgé de 73 ans, à St-Gervais, procureur en la cour du Lieutenant, notaire de 1684 à 1727; pendant 43 ans, il voit défiler dans son étude tout Genève; les syndics, citoyens, bourgeois et habitants.

Il épouse à St-Gervais, le 21 février 1679, *Elisabeth De la Rue*, native, fille de Pierre et d'Esther Richard. Il est reçu bourgeois de Genève le 28 janvier 1681: «*Jean Fornet*, fils de *Matthieu*, et Marc, son fils, pour la somme de 1600 florins, un seillot et un fusil». Sa situation lui permet d'acheter un domaine très important à la campagne, où il peut se reposer, soit la maison forte des

Dunant à Saconnex-le-Grand, avec pigeonnier, fours, granges, écuries et autres appartenances; le tout clos de murs, plus une très grande étendue de terrains, pour le prix de 22 000 florins et 10 louis d'or qu'il verse à la venderesse, Suzanne De la Rue, veuve de Gédéon Ecuyer, seigneur des bergeries, femme de Louis Tronchin. Ledit acte de vente est passé en 1699 par Jacques De Harsu, notaire. Sa femme lui donne huit enfants, dont l'aîné, *Marc, 1679—1745*, sera notaire comme lui; la cadette, *Suzanne, 1696—1758*, épouse, le 23 octobre 1730 à St-Gervais, le cleric de notaire de son père Matthieu Duby, bourgeois, fils de Philippe et de Pernette Denise Bagneux. L'époux resta 22 ans chez son beau-père et devint plus tard procureur d'office à Dardagny (de cette union descendirent les membres de la famille Duby).

Marc, né le 6 octobre 1679, † le 31 mai 1745 d'un abcès au foie suivi d'hydropsie, en son domicile de St-Gervais, notaire de 1705 à 1745. Pendant ces quarante années, la clientèle de son père viendra chez lui en toute confiance, peut-être par tradition, sûrement par habitude. Le 14 octobre 1703, les cloches de St-Gervais sonnent son mariage. Il épouse une Lyanna, de cette grande famille citoyenne de Genève au XVI^e siècle, qui compte dans les descendants de tout Genevois de vieille souche, soit Adrienne, fille de Pierre Lyanna l'aîné, citoyen, et de Marguerite Massé, citoyenne. L'épouse reçoit 10 000 florins de dot; quant au jeune mari, il reçoit des biens de ses père et mère (contrat de mariage, 15 septembre 1703, Joly François, not.). La mort devait faucher tant d'espoirs. Madame Fornet mourut, laissant deux fillettes, Pernette, 1704—?, et Elisabeth, 1706—1735, épouse de Jacques Barthélémy Baccuet, citoyen, maître-horloger, fils de Paul et de Elisabeth Arlaud, citoyenne. En 1706, les procès criminels nous apprennent ceci au sujet de Marc Fornet: «Exhortation de s'acquitter de sa tâche avec plus de sérieux» (il avait 26 ans à cette époque). A la suite des jeux excessifs auxquels s'adonnaient de jeunes étrangers, billards de Plainpalais et du Pont-Neuf, Marc passa un acte pour dettes de jeux de François-Nicolas de Bonstetten, de Berne, âgé

de 15½ ans, en faveur de Vizel de Stockholm. Il est vrai que si l'on se montra un tantinet sévère, c'est parce que l'un des deux joueurs appartenait à la puissante aristocratie bernoise. Le 10 décembre 1708, à St-Gervais, il épouse en secondes noces Marguerite Chappuis, citoyenne, fille de feu Sébastien Chappuis, marchand-horloger, et de Madeleine Arthaud. Ledit Sébastien Chappuis fut un hardi voyageur; il alla jusqu'à Constantinople pour vendre ses produits.

Marc reçut en cession de son père le domaine de Saconnex-le-Grand, la maison des Dunant, contre la somme de 12 000 livres, par acte passé en la maison du cessionnaire (Pierre Vignier, not., le 11 avril 1727). Il le conservera et le vendra à son tour à Barthélémy de Pellissar, écuyer, citoyen, fils de feu Georges de Pellissary, originaire de Chavenna, Pays des Grisons, trésorier général de la marine, galères et places maritimes de France. L'acquéreur avait un domaine attenant à celui qu'il achetait. Marc y joindra les achats qu'il a faits personnellement: bestiaux, chariots, charrues et autres attelages, pièces de terre, etc. Le tout au prix de 15 000 livres d'argent couvrant le principal et 20 écus blancs pour les épingle. Acte passé le 5 avril 1730 par Jean-Jacques Choisy, not.

De son second mariage, il eut *Madeleine*, 1709—1778, épouse de Jean-Louis Baccuet, citoyen, maître-horloger, frère de Jacques Barthélémy Baccuet, époux d'Elisabeth Fornet (contrat de mariage du 16 septembre 1732, Pierre Bignier, not.), deux fils morts jeunes et *Etienne*, né le 13 janvier 1714, † le 3 février 1786 de caducité en la rue des Corps-Saints. Notaire de 1741 à 1783, Etienne, s'il eût fait encore une année de notariat, aurait achevé le siècle de notariat commencé par son grand-père Jean. Dans un article paru dans le *Journal de Genève* du 8 mars 1939, intitulé «Salon de danse et carrosse au 18^e siècle», signé Be., l'auteur souligne l'âge d'or du notariat dans la seconde moitié du 18^e siècle où, pour l'achat le plus infime, il était d'usage de passer chez le notaire. Etienne Fornet est le notaire le plus couru de sa ville, soit par ses relations de famille, soit par celles que lui procure

son mariage avec Suzanne Baccuet, fille de Daniel Baccuet, citoyen, maître-orfèvre, et de Geneviève Oddoz, de Bonniot. Il est amusant de constater que trois membres de la famille Fornet s'allierent à la famille Baccuet. L'épouse d'Etienne Fornet se trouve être la cousine de ses beaux-frères Baccuet-Fornet. Le contrat est passé le 29 novembre 1741 chez Duby, not., allié des Fornet, en présence de Louis Marcombe, citoyen, ancien auditeur de la justice, parrain de l'épouse. Les familles Baccuet et Fornet signent le présent contrat.

Les honoraires d'Etienne Fornet étaient élevés, à en croire une procuration donnée le 27 octobre 1767 par Jean Rousseau, citoyen de Genève, négociant demeurant à Londres, à Alexandre Caillat, citoyen à Genève, pour régler avec le susdit notaire la note de ses frais, qu'on juge excessifs, pour la liquidation de l'héritage de défunte Renée Berjon, veuve de Jean-François Rousseau, mère de Jean. Acte passé chez Jean-François-Jacob Richard, not., le 24 mai 1768. Ce dernier notaire s'associa avec Etienne Fornet, association qui devait s'éteindre avec la mort de l'un d'eux. Contrat mis en vigueur le 1^{er} avril 1774 (Jean-Jacques Choisy, not.).

De son mariage, Etienne eut deux filles, *Louise-Elisabeth*, 1743—17 décembre 1787, femme de Jacques Gresset, citoyen, moniteur de boîtes, et *Marguerite*, 1745—12 février 1821, à Plainpalais. Elle épouse, le 20 septembre 1764, par contrat passé chez Jean-Louis Duby, not., son cousin, Louis Luya, natif, maître-graveur, fils de Jean Luya, natif, maître-graveur, et de Jeanne-Etienne Terroux, citoyenne. Elle apporta à son époux 1000 livres d'argent, sa garde-robe, ses bijoux et son argenterie. Celui-ci lui fait un don de 400 livres en place des joyaux et la jouissance d'une chambre meublée selon son état. Les familles Luya, Terroux, Soret, Romilly, Auzière, Fornet, Baccuet, Gresset, toutes parentes et alliées des époux, signent le contrat. Avec Marguerite Fornet, femme de Louis Luya, s'éteint la famille Fornet. De nombreuses familles genevoises en descendent.

En écrivant la présente généalogie, j'ai pensé aux généalogistes et historiens qui feuillettent maintes fois les minutes notariales des Fornet et qui m'ont demandé des renseignements sur cette famille. J'espère leur avoir donné satisfaction.

Ein Wappenschwindler

In der Berner Tagespresse erschien vor kurzem ein Bericht über die Verurteilung eines Wappenschwindlers, der das Treiben dieser Leute ins Licht setzt. Es ist angebracht, wenn wir ihn auch in unserer Zeitschrift veröffentlichen, zur Warnung an Ahnungslose und vor allem zum Schutz aller ernsthaften Heraldiker, welche das handwerkliche Können und das nötige Wissen um Wappenkunst und Wappenrecht besitzen. Wir geben den Bericht so wieder, wie er uns von Herrn Ch. Lerch, dem Verfasser des Aufsatzes «Das Wappen auf dem Lande» in Jahrgang 1939 der Berner Zeitschrift für Geschichte und Heimatkunde, zur Verfügung gestellt wurde:

Aus dem Gerichtssaal

Kürzlich hat ein bernisches Amtsgericht den mehrfach vorbestraften Reisenden, Maler und «Heraldiker» Fr. Schwitz, wohnhaft in Bern, wegen Betrugs zu 18 Monaten Korrektionshaus verurteilt. Er reichte die Appellation ein, zog sie jedoch knapp vor Behandlung des Falles durch das Obergericht zurück. Damit erwächst das erstinstanzliche Urteil in Rechtskraft.

Die betrügerische Handlungsweise des Schw. war mehrfacher Art. Er liess sich z. B. Vorschüsse für «Nachforschungen» ausrichten, lieferte dann aber die versprochenen Wandteller samt «Wappenurkunden» nicht ab. Die von ihm mit dem Vermerk «Für getreuen Auszug» ausgefertigten sogenannten Wappenurkunden vermischten in einer mangelhaften Fachsprache Binsenwahrheiten mit frei erfundenen geschichtlichen Einzelheiten und phantastischen Wappenerläuterungen, so dass der Tatbestand des Betruges ganz eindeutig vorlag. In gleicher Weise erfand Schw. auch Stammbäume. Mundfertig und gewandt im Auftreten, wusste er etwa auch mit einer Millionenerbschaft aufzuwarten, zu deren Genuss zu verhelfen er kraft seines Heraldikerberufes in der Lage sei.

In Wirklichkeit besass Schw. sozusagen keine ernsthaften Fachkenntnisse in Heraldik und Geschichte, ebensowenig die Fähigkeiten zum Studium ältern Urkundenmaterials, ja, nicht einmal die zum Aus-